BOURSE AU PERMIS PAR LA VILLE DE BILLY-BERCLAU

La Ville de Billy-Berclau propose une aide financière destinée à favoriser la mobilité, l'autonomie et l'insertion des habitants de la commune. Cette aide de 500 € est versée directement à l'auto-école partenaire.

En échange de cette aide, **les bénéficiaires doivent effectuer 40 heures de bénévolat au service de la collectivité.**

Pour connaître l'ensemble des conditions d'attribution et les modalités de candidature, consultez le site de la Ville de Billy-Berclau.

Vous pouvez également contacter le service en charge du dispositif :

par mail : bourseauxpermis@billy-berclau.fr ;
par téléphone : 03 21 40 87 29.

https://www.billy-berclau.fr/jeunesse-education/jeunesse/

Ville de Billy-Berclau:
181 rue du Général de Gaulle
62138 - Billy-Berclau
https://www.billy-berclau.fr/